

**Mémoire sur la qualité de l'environnement
et le schéma d'aménagement
du territoire 2004-2024**

Présenté à

La Communauté Métropolitaine de Québec

Par

**Le Regroupement des citoyens
contre la Pollution**

Lévis, le 2 octobre 2004

Le Regroupement des Citoyens contre la Pollution est un organisme sans but lucratif formé en 2001 par les résidents de l'arrondissement Charny désireux de s'affranchir de la nuisance occasionnée par les citoyens corporatifs irrespectueux de l'environnement. Dans cette optique, le Regroupement a, en 2001, intenté un recours collectif contre la direction de l'usine d'équarrissage Alex Couture inc, dont les émanations ont, depuis des décennies et à répétition, incommodé et porté un risque à la santé de milliers de personnes à des kilomètres à la ronde.

Dans le cadre de la consultation publique sur le développement du territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec, le Regroupement désire déposer ce mémoire dans le but d'informer les membres de la Commission consultative sur la vision stratégique de la Communauté métropolitaine de Québec de sa position officielle.

Il va sans dire que, de par son mandat, le Regroupement des Citoyens contre la Pollution n'entend faire valoir son point de vue que sur les questions touchant l'environnement et la qualité de vie.

Le Projet d'énoncé de la CMQ

À la lecture du projet d'énoncé de la CMQ, nous avons été surpris de constater que bien que dans leur "Diagnostic de la situation" les auteurs du document mentionnent les mauvaises odeurs provenant de l'épandage de matières fertilisantes en milieu agricole, en aucun moment ils ne se penchent sur les odeurs émises par les pollueurs industriels. Il nous semble primordial de corriger cette situation et de faire en sorte que les activités industrielles reliées à la disposition des déchets de production agricole et autres soient elles aussi régies par la CMQ tel que prévu dans **l'orientation 3** du projet d'énoncé.

En ce qui concerne plus spécifiquement les opérations de l'usine Alex Couture inc., le regroupement est inquiet de la contamination du territoire et des eaux souterraines. Depuis les trente dernières années, ce complexe industriel n'a cessé de croître en superficie et en capacité de production et ceci malgré le fait que l'entreprise soit en dérogation de territoire. Qu'advient-il de l'intégrité du territoire et de la nappe phréatique aux environs de ce pollueur? Que resterait-il dans l'environnement si un jour cette usine était délocalisée? Qui assumerait les frais d'une éventuelle décontamination?

D'autres questions soulèvent aussi l'inquiétude du Regroupement. Qu'advierait-il des matières putrides que l'usine traite en cas de conflit de travail (grève ou lock-out)? Un plan d'urgence est-il mis en place en cas de catastrophe écologique majeure (déversement, incendie, dégagement de matières toxiques, etc)? L'expérience nous apprend que les pollueurs industriels, jaloux de leurs privilèges et

avars d'informations sont souvent assis sur des bombes à retardement sans qu'aucune autre partie n'en soit informée.

Le regroupement est fort préoccupé par la perte de richesse foncière découlant du voisinage d'un pareil pollueur à proximité d'une zone résidentielle. Nonobstant la vigueur de la demande du secteur immobilier dans la région, nous devons constater que nous ne saurons jamais à quel point la mauvaise réputation de la qualité de l'air de l'arrondissement entraîne à la baisse la valeur des propriétés résidentielles. La valeur ajoutée par la disposition des déchets est ici en partie assumée par des résidents qui n'ont absolument rien à voir avec la production agricole.

A ces inquiétudes viennent s'ajouter les constats d'échecs répétés qui résultent inévitablement de tout dialogue avec une entreprise monopolistique dont le seul but est l'enrichissement. Il nous faut malheureusement constater que la présence d'un citoyen corporatif détenant un monopole sectoriel ne peut mener qu'à des situations de crise chroniques. Le manque de respect évident dont ce pollueur a fait preuve par le passé est une solide garantie que d'autres surprises attendent la CMQ et ses habitants dans les années à venir. Bien que le regroupement veuille éviter à tout prix le syndrome du "pas dans ma cour" il faut se rendre à l'évidence: à défaut de délocaliser l'entreprise dans un secteur plus approprié, peut-être faudrait-il interdire le traitement des déchets les plus polluants tels que la soie de porc, la plume de poule et le sang.

Le Regroupement des citoyens contre la Pollution et le bruit

Au cours des derniers mois, des citoyens de l'arrondissement se sont élevés contre le vacarme causé par les opérations de la cour de triage de Joffre et par les sifflets des convois du Canadien National et de Via Rail. Le regroupement appuie fermement les citoyens qui s'élèvent contre ce "traintamarre".

Nous constatons en effet un facteur de dégradation important de la qualité de vie occasionné par les opérations ferroviaires. Les règlements régissant l'opération du sifflet aux passages à niveau datent d'une époque révolue, sont une insulte au bon sens, au civisme, et n'apportent absolument rien à la sécurité des citoyens et des passagers. Dans toutes les villes du monde, l'opération des aéroports est régie par un horaire strict en raison de la pollution par le bruit générée par les avions. Comment se fait-il que le secteur ferroviaire soit hors de ces horaires alors qu'il génère souvent un vacarme comparable? Comment peut-on parler de qualité de vie alors qu'en pleine nuit ou aux petites heures du matin un sifflet se fait entendre un minimum de huit fois à des intensités comparables à celles des moteurs d'un avion à réaction lors du décollage?

Nous sommes aussi fortement préoccupés par les conséquences potentielles d'un accident impliquant un convoi de matières dangereuses. Il ne s'agit plus de déterminer "si" un tel accident peut se produire mais "quand" il se produira et quels en seront les résultats. Encore une fois, y a-t-il un plan d'urgence en cas d'accident ferroviaire ou de déversement accidentel de wagon citerne? Le fait que l'industrie

ferroviaire relève de la réglementation fédérale implique-t-il qu'elle n'a aucun compte à rendre aux autorités locales ou provinciales? Si c'est le cas, peut-être est-il temps de s'interroger sur la bienveillance du gouvernement canadien et de certaines anciennes sociétés de la Couronne.

Le Regroupement des citoyens contre la Pollution et l'éclairage du ciel

Il suffit de se promener en bordure de la route 73 entre Charny et Saint Nicolas ou St-Rédempteur pour constater une situation aberrante d'éclairage à outrance qui fait en sorte que les résidents des maisons avoisinantes reçoivent la nuit des éclats de lumières comme s'ils étaient en plein jour! Ceci rejoint la constatation du Comité à l'effet que la région de Québec gaspille des sommes considérables à illuminer le ciel. Un éclairage de moindre intensité et des jupes ou panneaux installés autour des lampadaires pour diriger la lumière vers l'autoroute et non dans toutes les directions corrigerait cette situation qui n'est probablement pas unique.

Le Regroupement des citoyens contre la Pollution et la pollution des cours d'eau

Le diagnostic du comité fait référence au manque de berges salubres pour la population riveraine de la rivière Chaudière. Nous sommes également d'avis qu'un effort doit être fait pour mieux contrôler les pollueurs, qu'ils soient industriels ou agricoles. Qu'il s'agisse de lisier de porc, d'eaux usées ou autres, il est inadmissible qu'encore aujourd'hui nos rivières servent d'égouts à ciel ouvert. Nous sommes surpris et déçus qu'un cours d'eau aussi important que la Rivière Chaudière puisse accueillir de tels déversements qui ne sont pas accidentels mais intentionnels, chroniques et répétés.

En conclusion...

Nous souhaitons profiter d'une prochaine séance de la Commission pour vous exprimer de vive voix nos doléances sur le schéma d'aménagement et vous expliquer plus en détail les raisons pour lesquelles nous croyons que les citoyens doivent se réapproprier leur environnement.